

Règlement du concours « PRÉAMBULE »

Édition 2016

Organisé par le salon « L'art de Livre » de Blegny-Mine, Pré en bulles et les « Editions Dricot »

Article 1 :

Le comité organisateur du salon de Blegny-Mine "L'art de Livre" organise à partir du 17 octobre 2015, un concours de nouvelles ouvert à tout auteur de langue française, âgé de 8 ans minimum. Le but de ce concours est de donner un coup de pouce à des écrivains en herbe ou en quête d'éditeur et d'offrir à des talents méconnus, la chance d'obtenir une première publication ou la confirmation de leur talent.

Article 2

Pour l'édition 2016, on vous demande « d'écrire un arbre... »

On a tous dans sa vie un arbre. L'arbre que l'on a planté gamin, celui dans lequel on a construit une cabane, celui qui a abrité nos siestes ou nos apéros, celui qui est témoin de notre vie... Un gros qui pousse sur un trottoir, un chétif au bord du ruisseau, un ancêtre, un jeune arbuste, que l'on a connu ici ou ailleurs. Qu'il file vers les nuages ou qu'il ait été transformé en meubles ou objets d'art, qu'il nous abrite du vent ou qu'il ait été déraciné par la tempête... peu importe, c'est le vôtre!

Selon votre catégorie, vous devrez ajouter des mots à votre histoire.

Catégorie A : Très jeunes auteurs (jusque 12 ans) 1 mot minimum au choix

Catégorie B : Jeunes auteurs (jusque 25 ans) 2 mots minimum au choix

Catégorie C : Adultes. 3 mots minimum au choix

Catégorie D: Adultes confirmés (déjà édités en romans) 4 mots minimum au choix.

Liste des mots à utiliser (Attention, juste écrire ce mot dans l'histoire ne suffira pas).

Étoile- chouette- menuisier- cabane- Bible- échelle- fauteuil- bougeoir.

Les groupes d'auteurs (classes etc...) ne sont pas interdits, ils ne recevront cependant le prix qu'une seule fois.

Article 3 :

Les nouvelles présentées ne devront jamais avoir été publiées (recueil, revue, journal, autoédition...) ni primées à un autre concours.

Chaque participant ne pourra présenter qu'une seule et unique nouvelle dont il garantira être l'auteur et le détenteur des droits.

Article 4 :

Les textes primés seront publiés dans un recueil collectif diffusé par le comité organisateur de "L'art de Livre" et qui sera vendu à leur profit.

Le concours est doté en principal de 3 prix par catégorie A,B,C. Et de 1 prix pour la catégorie D.

- Les lauréats de chaque catégorie se verront remettre un bon d'achat de 75 euros à dépenser durant le salon du livre. Chacun des gagnants se verra en outre remettre 10 exemplaires de ladite parution.

- Les 3 seconds prix recevront 5 exemplaires du recueil ainsi qu'un bon d'achat de 50 euros à dépenser durant le salon du livre.

- Les 3 troisièmes prix auront 3 exemplaires du recueil ainsi qu'un livre de leur choix.

Tous les gagnants pourront s'ils le souhaitent commander un stock complémentaire de recueils en bénéficiant d'une remise de 15%, hors frais d'expédition.

Article 5 :

Le jury se réserve le droit d'attribuer éventuellement une récompense coup de cœur (sous forme d'un lot de livres ou autre lot) aux nouvelles ayant obtenu l'appui particulier de l'un des juges sans convaincre les autres. Ceux-ci seront également insérés dans le recueil collectif.

Article 6 :

Les lauréats s'engagent par le seul fait de leur participation à ne pas réclamer de droits d'auteurs pour cette publication. Par ailleurs, les textes primés demeureront la propriété (©) des organisateurs pour une durée de 12 mois à dater de la remise des prix. La cession du droit exclusif

d'exploiter toute la propriété littéraire de l'auteur comprend tous les droits d'édition sur tous supports permettant l'édition de son œuvre.

Article 7 :

Les textes feront au minimum 5 pages (3 pour la catégorie A) et ne dépasseront pas 10 pages format A4 avec typographie "Time New Roman", et une taille de caractères de 12, interligne simple et marges de 2,5cm. Ils ne devront contenir aucune image, photo ou illustration. le titre du texte devra également se trouver sur la première page, là où commence l'histoire. Le fichier sera nommé par le titre du texte.

Le titre du texte, le nom, prénom, âge, téléphone, adresse mail et adresse de l'auteur ainsi qu'une courte bio devront figurer **DANS UN FICHIER SEPARÉ** afin d'assurer l'anonymat de chacun des écrits. La mention : "En participant à ce concours, j'en accepte pleinement le règlement" **DOIT** figurer sous les coordonnées de l'auteur. Un autre fichier (jpeg) contenant une bonne photo sera également envoyé.

Article 8 :

Les fichiers devront être envoyés par mail, format Word7 à l'adresse :

preambuleleconcours@outlook.be à l'attention de Catherine Schul, au plus tard pour le 17 avril 2016 .Elle transfèrera des copies non nominatives aux jurés afin de garantir une évaluation impartiale, aucun membre du jury ne sera en mesure de relier un texte à son auteur.

Pour ce faire il est demandé aux participants de ne pas en parler sur la page facebook du concours ceci pouvant les desservir eux ou les autres.

Article 9 :

Les personnes primées pourront si elles le désirent intégrer l'équipe de jurés pour un an.

Les textes non primés seront détruits à l'issue du concours, les auteurs retrouvant ipso facto leurs droits.

Article 10 :

La remise des prix aura lieu le samedi 15 octobre 2016 à 15h, lors du salon du livre de Blegny-Mine. L'entrée au salon est offerte à tous les candidats.

La présence de ceux-ci est vivement souhaitée car seuls les lauréats présents ou représentés recevront leurs prix. Les heureux élus pourront à cette occasion dédicacer leur nouvelle.

Article 11 :

Les décisions du jury seront sans appel. La participation à ce concours implique l'acceptation totale et sans réserve du présent règlement.

Les textes seront cotés sur **le respect des consignes**, le **choix du titre**, sur **l'originalité**, le fond, la forme, **la chute** (qui se voudra surprenante) et l'orthographe. Un soin particulier est demandé notamment sur la syntaxe, la grammaire et l'orthographe.

Article 12 :

Le jury se réserve le droit d'annuler le concours si le nombre de nouvelles ou la qualité de celles-ci n'était pas suffisants.

Article 13 :

L'exécution et l'interprétation du présent règlement sont soumises à la loi belge. En cas de litige, seuls les cours et tribunaux de Liège sont compétents.

D'avance, nous nous réjouissons de voir comment cet arbre fabuleux va déployer ses ramures dans votre esprit et ancrer ses racines dans nos cœurs.

Plus d'infos sur : www.lartdelivre.sitew.be

et sur Facebook, en tapant : « Concours d'écriture Preamble »